

**DECISION**

**OBJET : MARIGNY - Lieu-dit ' Chez Petrus ' - Mise en place d'un compteur de sectorisation dans le cadre d'une nouvelle campagne de sectorisation sur le territoire communautaire**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les parcelles cadastrées section D n°514, propriétés de M. Guillaume DESMURS, sont concernées par un programme de travaux engagé par la Communauté Urbaine, sur la commune de Marigny, pour la mise en place de compteur de sectorisation dans le but d'améliorer le rendement du réseau de distribution d'eau potable,

Considérant qu'une convention autorisant l'intervention de la CUCM sur cette parcelle a été signée,

Considérant qu'il convient au préalable d'établir avec M. Guillaume DESMURS, une convention autorisant la Communauté Urbaine à intervenir sur un terrain lui appartenant afin de pouvoir procéder aux travaux,

DECIDE ce qui suit :

- D'approuver le principe d'une convention entre M. Guillaume DESMURS et la Communauté Urbaine, autorisant les représentants de la CUCM et toute entreprise missionnée par elle, à intervenir sur les parcelles cadastrées section D n°514, pour procéder aux travaux prévus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention formalisant l'accord des parties ;
- Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- Précise que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil de communauté à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 28 mai 2024

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 28 mai 2024  
et publié, affiché ou notifié le 28 mai 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.